

SEANCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 20 MARS 2017

***Présentation de CCI BUSINESS, plate-forme d'échanges et de mise en relation des entreprises.***

***Adoption des conditions générales de vente et de la Charte des experts***

<b>Nombre de Membres Elus :</b>	<b>100</b>
<b>Nombre de Membre Elus en exercice :</b>	<b>99</b>
<b>Quorum :</b>	<b>50</b>
<b>Nombre de Membres Elus présents :</b>	<b>79</b>

**Membres élus présents :**

Mesdames Myriam BENCHARAA, Bénédicte BETTANT CURAN, Nathalie BOBIN, Corinne BOGART, Dominique BOUVIER, Irène BREUIL, Bérangère CHARBONNIER, Jocelyne CORNEC, Anne DAMON, Evelyne GALERA, Edith GALLAND, Annabelle GRECO JAUFFRET, Claire-Lise JUVIGNARD, Marie KALAI, Sylvie KERGONOU, Véronique MADELRIEUX, Laurence MICHEL, Alice NOURRISSON, Jocelyne PANSERAT, Anne-Sophie PANSERI, Céline PARAVY-ATLAN, Marta PARDO-BADIER, Céline PELESZEZAK, Nathalie PRADINES, Isabelle QUENOILLERE, Denise ROMESTANT, Sophie SOURY, Sandrine SURGET, Hélène VILLARD.

Messieurs Guy BACULARD, David BALDINI, Denis BANCEL, Roland BERNARD, Christian BERTHE, Guillaume BEYENS, Olivier BLANC, Max-Paul CHAPELLE, François CHARDINY, Yves CHAVENT, Jacques COIRO, Philippe COLLOT, Christophe CROZIER, Philippe DAVID, Marc DEGRANGE, Guy DELORME, Jacques DUCROT, Guillaume DUVERT, Jean-François FARENC, Olivier FINAZ, Frédéric FOSSI, Eric GARCIN, Vincent GIRMA, Alain GRANDOUILLER, Jérôme GRENIER, Philippe GUERAND, Emmanuel IMBERTON, Jean-Michel JOLY, Francis KESSOUS, Pierre LARDON, Fabrice LENOIR, Daniel LOCTIN, Jean-Louis MAIER, Philippe MALAVAL, François MEON, Dominique MINJARD, Jacques MORIZE, Jean MOUGIN, Henri PAIN, Patrick PARAT, Luc PELEN, Gérard PELISSON, Philippe POBE, Régis POLY, Yves POMMIER, Thierry RAEVEL, Gilles RENAUD, Thomas SAN MARCO, Philippe VALENTIN, Daniel VILLAREALE.

Le Président Emmanuel IMBERTON laisse la parole à Nicolas MILLET qui présente le dossier.

## **I - Le contexte**

Compte tenu de la réorganisation engendrée par la création de la CCI Métropolitaine, il a été décidé en 2016 dernier, de ne pas poursuivre l'utilisation de l'outil « Ecobiz », mis en place à l'initiative de la CCI Saint-Etienne Montbrison fin 2013, pour assurer l'animation de communautés thématiques/métiers.

Deux raisons expliquent ce choix :

- le coût de fonctionnement de l'outil relativement élevé (16k€ HT/an) eu égard aux usages sollicités,
- la nécessité de faire évoluer l'outil régulièrement (notamment l'obligation de réaliser en 2017 des développements techniques pour une montée de version : coût approximatif 30k€ HT/an).

En conséquence, il a été proposé de remplacer la plateforme « Ecobiz » par une plateforme développée par la CCI de Normandie : « CCI Business ».

## **II - Enjeux pour la CCI Lyon Métropole**

En janvier 2017, la CCI LYON Métropole s'est dotée, grâce à CCI Business, d'une nouvelle plateforme d'information, d'échanges et de mise en relation des entreprises.

Cette nouvelle plateforme collaborative, qui a été mise en place par la CCI Normandie en 2010 a pour objectifs :

- de favoriser le partage et l'échange via l'animation de communautés thématiques/métiers,
- de permettre la mise en relation par filière entre les donneurs d'ordres et les sous-traitants à la recherche d'un marché.

Pour un coût inférieur (9 600€), CCI Business répond entièrement à notre cahier des charges techniques établi, et permet l'exploitation d'un entrepôt de données quantifiées et qualifiées des entreprises.

Dans un 1<sup>er</sup> temps, CCI Business LYON Métropole va proposer des communautés thématiques d'information, de partage de connaissances, d'expériences et de compétences pour les entreprises.

L'ouverture de CCI Business est prévue fin mars 2017.

A son ouverture, une communauté QSE sera accessible aux entreprises qui devront s'inscrire et payer une adhésion pour y accéder, sous réserve de validation de l'inscription par l'animateur au regard du profil de l'adhérent. Par la suite, d'autres communautés métiers (DSI, DRH...) seront proposées.

Chaque communauté est animée par un conseiller CCI. Ce dernier s'entoure d'un groupe d'experts qui vient contribuer à l'animation de celle-ci.

Chaque expert est destinataire d'une charte qui a pour vocation de définir son rôle sur CCI Business et les limites de son intervention.

L'objet de la présente délibération vise à valider le choix définitif de CCI Business, ses conditions générales de vente ainsi que la Charte des Experts.

### **III - Conclusions et suites à donner**

Il est donc proposé à l'Assemblée Générale d'approuver les Conditions Générales de Vente (CGV) de ce nouveau service qui vous ont été adressées préalablement à la présente séance, ainsi que la Charte des experts.

Les tarifs définitifs sont encore en cours d'étude.

**Le Président Emmanuel IMBERTON propose à l'Assemblée générale de la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne d'approuver :**

- **les Conditions Générales de Vente (CGV) de ce nouveau service ;**
- **la Charte des experts.**

**L'Assemblée adopte cette proposition à l'unanimité des membres présents.**

Fait à Lyon, le 23 mars 2017  
Pour extrait certifié conforme

Le Directeur Général



Xavier PELLETIER

